

Les Grands arrêts de la copropriété - 3ème

Outre l'évolution des textes du statut de la copropriété, une parfaite connaissance de la jurisprudence est indispensable à l'assimilation des règles qui gouvernent les immeubles soumis à la loi du 10 juillet 1965. Les intervenants, tous d'éminents avocats spécialistes du droit de la copropriété, abordent les décisions les plus importantes de l'année 2020/2021.

Journée sous la présidence de Patrice LEBATTEUX, Président d'honneur de la Chambre Nationale des Experts en Copropriété, Avocat honoraire au Barreau de Paris

Durée: heures (jours)

Type d'action de formation

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Profils des stagiaires

 Avocats, administrateurs de biens, syndics, gestionnaires de copropriété, géomètres-experts, notaires, administrateurs judiciaires, experts immobiliers.

Prérequis

• Aucun pré requis exigé pour cette action de formation.

Objectifs pédagogiques

• Être dans la capacité d'appréhender les décisions récentes, remarquables, des cours d'appel et de la Cour de cassation en droit de la copropriété.

Contenu de la formation

- Matin
 - 9h 00 Propos introductifs Jean-Marc ROUX, responsable pédagogique de la journée des Grands arrêts, maître de conférences d'Aix-Marseille Université, directeur scientifique des éditions EDILAIX.
 - o 9h 15 Règlement de copropriété et état descriptif de division Colette CHAZELLE, avocat au barreau de Lyon
 - o 10h 15 Procédures et contentieux Philippe MARIN, avocat aux barreaux de Toulon et de Paris
 - o 11h 30 Le syndic Agnès LEBATTEUX, avocat au barreau de Paris
- Après-midi
 - o 14h 00 Les travaux Pierre-Edouard LAGRAULET, avocat au barreau de Paris
 - o 15h 00 Les charges Laurence GUEGAN-GELINET, avocat au barreau de Paris
 - 16h 15 L'assemblée générale Jean-Marc LE MASSON, avocat au barreau de Nantes Ancien président de la Chambre Nationale des Experts en Copropriété

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

EDILAIX

33 COURS DE VERDUN RECAMIER 69287 Lyon cedex 02

 ${\bf Email: formation@groupe-edilaix.com}$

Tel: 0472497911



Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

L'atteinte des objectifs est évaluée par un questionnaire et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation.

Conditions générales d'inscription

Inscription.- La convention de formation est envoyée à réception de votre inscription. Celle-ci ne sera effective qu'à réception du règlement. La facture acquittée et l'attestation de présence vous seront adressées après la formation.

Attention: Dans le cas d'une inscription 'à distance': Une inscription par personne est nécessaire afin de nous permettre de nous assurer de la continuité pédagogique du travail de chaque apprenant: temps de connexion, émargement, validation des acquis...

Annulation.- L'annulation est prise en compte sans frais et par courriel jusqu'à 15 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements de participants sont autorisés sous réserve que la personne ait le niveau requis et sous réserve de communiquer avant la formation, le nom de la personne. En cas d'annulation reçue moins de 15 jours, la société EDILAIX facture 50 % du montant HT. Edilaix se réserve le droit, si le nombre de participants s'avérait insuffisant, d'annuler la formation et de rembourser les sommes perçues sans autre indemnité, des droits d'inscription. Conditions générales de vente sur le site edilaix.com.

Rétractation.- En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant (considéré consommateur) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette ré- tractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique, charge au participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L.121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. Par le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci- avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation.

FOAD/à distance.- À l'inscription : nous vous adressons votre contrat de formation et les informations techniques utiles à la visio (Effectif de 4 à 12 participants maxi). Test technique avant la formation possible, sur rendez-vous. Nous contacter.

FOAD/elearning.- À l'inscription: nous vous adressons votre contrat de formation. À réception du règlement, vos codes d'accès à votre espace formation vous sont adressés sous 72h.. Selon le parcours choisi l'accès aux modules elearning peut varier entre 1 et 3 mois. Un responsable pédagogique sera en charge du suivi de votre parcours apprenant.

Accessibilité PSH/PMR.- Cette formation peut faire l'objet d'aménagements spécifiques : Nous restons disponibles pour échanger sur son accessibilité et les compensations requises.

RGPD.- Les données recueillies lors de l'inscription sont traitées par Edilaix pour la gestion de votre inscription. Elles sont conservées pendant une durée conforme à la législation en vigueur. Conformément au RGPD (UE) 2016/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de restitution par courrier postal ou électronique.